

CÔTE-D'OR Insolite

# Son homonyme commet les infractions routières, lui perd les points

**José A., habitant de Sainte-Colombe-sur-Seine, vit depuis dix ans avec la peur de voir son permis annulé. Pourquoi ? Car son homonyme, qui vit à Nice (Alpes-Maritimes), commet des infractions routières, mais c'est lui qui perd les points sur son permis.**

« Tous les jours quand je conduis, je vis dans l'inquiétude qu'on me dise si je suis contrôlé que je n'ai plus de permis. » José A., habitant de Sainte-Colombe-sur-Seine, en haute Côte-d'Or, n'en peut plus de cette situation. Voilà dix ans qu'il perd des points sur son permis sans avoir commis des infractions et sans même avoir reçu d'amendes. « Je l'ai découvert alors que j'étais en reconversion, je voulais passer l'examen de taxi ambulancier, j'ai dû aller à la préfecture pour obtenir l'autorisation », explique-t-il. « La dame me dit alors de faire attention car j'ai eu plusieurs retraits de points, je ne comprenais pas. »

## Seize points perdus en dix ans

Après de nombreux courriers en recommandé à l'Administration, restés tous sans réponse, José découvre qu'un homme, qui a le même prénom, le même nom et la même date de naissance que lui, commet ces infractions routières dans le sud de la France. Cela arrive une ou deux fois par an. Au total, il a perdu 16 points en dix ans. « Il se trouve que cette personne vit à Nice (Alpes-Maritimes) et paie les fameuses contraventions, mais c'est moi qui perds les points », précise le Côte-d'Orien, qui n'a jamais mis un pied à Nice. « Pourtant, quand moi je commets une infraction, on me retire bien aussi



Dix ans de galère et de tracas pour José : son homonyme, habitant à Nice, commet des infractions routières et c'est lui qui perd les points. Photo LBP/V. B.

des points, donc je ne comprends pas comment c'est possible, pourquoi cette erreur alors que je n'arrête pas de la signaler à l'Administration ? Si ça se trouve lui aussi perd des points. »

« Comme mon homonyme paie ses amendes, les autorités s'en fichent »

Dernière infraction en date, un feu rouge grillé par son homonyme. « J'ai perdu

quatre points d'un coup. Il a bien payé l'amende, mais j'essaie d'obtenir la photo, pour prouver que ce n'est pas moi au volant, ni même ma voiture », déclare José, qui pense que son homonyme est un fraudeur qui utiliserait son identité. Les gendarmes de Châtillon-sur-Seine seraient bien au courant de sa situation, puisque José les en aurait avertis plusieurs fois pour tenter de faire bouger les choses. « Ils ne peuvent pas grand-chose pour moi, car c'est le commissariat de

Nice qui doit s'en occuper. Mais comme mon homonyme paie ses amendes, ils s'en fichent. »

José a demandé à être reçu à la préfecture de Dijon\*, mais cela lui aurait toujours été refusé. Il a même sollicité, il y a quelques mois, un sénateur de Côte-d'Or. « Il a écrit à son homologue dans le sud, qui a répondu que le problème était réglé, mais c'est faux. » Pour enfin obtenir réparation, le quadragénaire a fait appel à un avocat parisien spécialisé en droit routier, M<sup>e</sup> Rémy Josseume (lire par ailleurs). « C'est la seule solution, mais comment font ceux dans ma situation qui n'ont pas les moyens de prendre un avocat ? », se demande-t-il. Ils sont allés devant le tribunal administratif de Dijon. Là encore, déception. « C'est encore à moi de prouver que j'habite ici, pourtant, si l'Administration avait voulu vérifier, il suffisait de voir que j'ai toujours payé mes impôts à Sainte-Colombe », lance-t-il. « Et puis c'est tout simple de vérifier, mon adresse sur mon permis, c'est Sainte-Colombe et l'autre Nice. »

Après des années de bataille, une bonne nouvelle est tombée fin septembre. « Grâce à mon avocat, j'ai enfin pu récupérer des points. » Dans le courrier, l'Administration ne parle jamais d'erreur, mais annonce simplement supprimer quatre infractions. « Je suis passé de 4 à 9 points, c'est un soulagement. J'espère juste que cela ne se reproduira plus, que l'erreur de l'Administration a été rectifiée. »

Vannick BERTON

\* Samedi, nous n'avons pas été en mesure de joindre et de faire réagir la préfecture de la Côte-d'Or à ce sujet.

## « C'est une situation qui prouve la défaillance de l'Administration »

M<sup>e</sup> Rémy Josseume, l'avocat parisien de José, est spécialiste en droit routier. Le cas de José n'est malheureusement pas unique en France. « L'Administration française fait face à 15 millions de retraits de points par an. Quand on met dans les tuyaux, qui n'ont pas changé depuis les années 1990, une quantité mille fois plus importante, ça déborde, il y a une vraie difficulté de suivi et on en arrive à des carences de ce service administratif », assure l'avocat. « Et donc à des situations ubuesques comme celle que vit depuis dix ans mon client. » Pour M<sup>e</sup> Josseume, la vraie problématique pour les administrés, c'est « la toute-puissance de l'Administration française ». « Ce n'est jamais de sa faute, elle ne reconnaîtra jamais son erreur. Ce n'est plus un service public, c'est au public

de se mettre à sa disposition. » Pour preuve, l'avocat a eu de nombreux clients qui ont fait des stages de récupération de points pour ne pas perdre leur permis, mais « l'Administration met six à huit mois pour leur recréditer, donc mes clients restent pendant ce temps sans permis, subissent cette situation anormale ».

« La seule solution, la voie judiciaire »

Et d'après son expérience, le seul recours pour les conducteurs qui ont un souci avec leur permis à points, c'est la voie judiciaire. « C'est terrible, car c'est la seule alternative, car sinon l'Administration ne répond pas. Ce qui est absurde, c'est qu'il n'y a pas d'interlocuteur, même pour nous, avocats, le numéro que l'on a ne



M<sup>e</sup> Rémy Josseume, spécialiste en droit routier. Photo DR

répond plus, pareil pour le mail, les seules personnes auxquelles répond l'Administration, ce sont les juges », estime M<sup>e</sup> Josseume.

L'avocat assure qu'il essaie depuis longtemps de sensibiliser le ministère de l'Intérieur au problème, « mais ça ne les intéresse pas, car ils estiment que toutes ces personnes sont des délinquantes de la route ». « Ce qui me tue, c'est qu'on n'ait pas une Administration qui essaie de venir en aide à ses administrés, on part du principe que c'est non et que c'est à eux de tout prouver. Les juges tolèrent beaucoup de choses à l'Administration, elle n'est pas au même niveau que tout le monde. » Si pour lui l'erreur est humaine, « [il] critique la défaillance de l'Administration dans sa correction de l'erreur ». En tout cas, M<sup>e</sup> Josseume conseille aux automobilistes

« Il ne faut pas se laisser faire. Mon client a eu raison et a récupéré ses points. »

victimes de ce genre d'erreurs de se battre. « Il ne faut pas se laisser faire. Mon client a eu raison et au final, il a vu sa situation être régularisée, il a récupéré ses points. » Mais est-ce que cela garantit que José ne perdra plus de points à cause de son homonyme ? « Oui, car l'adresse a bien été modifiée, donc ça ne devrait plus se reproduire. »